

## Bulletin d'histoire politique

# Repenser le champ politique du solennel : entrée royale et pouvoir (deuxième partie)

Daniel Vaillancourt et Marie-France Wagner



Volume 12, numéro 3, printemps 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060722ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060722ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vaillancourt, D. & Wagner, M.-F. (2004). Repenser le champ politique du solennel : entrée royale et pouvoir (deuxième partie). *Bulletin d'histoire politique*, 12(3), 105–117. <https://doi.org/10.7202/1060722ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Repenser le champ politique du solennel : entrée royale et pouvoir<sup>1</sup>

DEUXIÈME PARTIE

DANIEL VAILLANCOURT  
*Département de français*  
*University of Western Ontario*

MARIE-FRANCE WAGNER  
*Département d'études françaises*  
*Université Concordia*

Dans le numéro précédent, nous avons amorcé la réflexion sur les entrées solennelles en définissant celles-ci et en élucidant trois perspectives d'étude, soit l'événement, la ritualisation et le texte<sup>2</sup>. Nous poursuivons ce travail en considérant un cas particulier, l'entrée d'Henri IV à Caen, en 1603. Le roi fait son entrée dans la ville, puis Marie de Médicis y entre à son tour, le même jour, soit le 13 septembre. Une relation détaillée de cet événement a été rédigée par un des notables de la ville, le greffier Pierre Baullart, sieur de Maizet qui porte aussi le dais durant la procession<sup>3</sup>. Exemplaires, ces deux entrées concomitantes du début du XVII<sup>e</sup> siècle se situent à l'horizon de la période choisie, qui couvre un peu plus d'un siècle. En amont, 1484 est la date liminaire avec le règne de Charles VIII, marqué par les guerres d'Italie, où la Renaissance bat son plein. Ces premières entrées sont significatives, selon Elie Konigson, en ce sens qu'elles se rattachent encore à la tradition médiévale. Cependant un développement nouveau marque ce « temps social » qu'est l'entrée dans la cité « par la multiplication des images des origines de

la royauté, à la fois historiques et mythiques ». Ainsi, à la cérémonie ancrée dans l'histoire se superpose « un jeu anhistorique, un rite de la permanence et de la stabilité »<sup>4</sup>. En aval, 1615 borne le règne de Louis XIII. Les entrées après cette date, perdant de leur somptuosité rhétorique et architecturale, deviennent plus transparentes et s'inscrivent dans une logique utilitariste et militaire du pouvoir qui délaisse l'opacité des symboles au profit de la clarté des signes du pouvoir<sup>5</sup>.

Mais avant d'étudier l'exemple de Caen, nous nous attarderons au corpus des entrées. Les relations d'entrée, multiples et diversifiées, procèdent de savoirs hétérogènes. Les réflexions qu'elles engagent et l'effervescence du fonds humaniste qui fonde l'essence des relations nécessitent une approche flexible et pluridisciplinaire. Ainsi, il s'agira de mettre en lumière les tensions qui font de ces textes un objet de prédilection pour repenser l'époque. De nouvelles lectures émergent de points de vue divers : historique, la première Renaissance et la seconde<sup>6</sup>; sociologique, le développement de l'urbanisme et la progression de « la civilisation des mœurs »<sup>7</sup>; anthropologique, la crise du symbolique<sup>8</sup> et la genèse de l'héroïsation fondée par la rhétorique; esthétique, l'influence italienne et sa pénétration en France<sup>9</sup>; littéraire, la participation des poètes<sup>10</sup> et la valorisation de la langue nationale<sup>11</sup>; rhétorique et poétique, les topiques qui s'y développent, les fictions et la fable mythologique<sup>12</sup>; enfin, du point de vue de l'histoire du livre<sup>13</sup>, le développement des relations d'entrées et leur monumentalisation qui se fait par la représentation et dans la représentation. Toutes ces visées laissent voir et lire un aperçu de la société du XVI<sup>e</sup> siècle, de ses mentalités et de son imaginaire. Dans cet article, nous dépouillerons les signes et les phénomènes qui constituent la richesse herméneutique des entrées solennelles et suivrons la géométrie variable de celles-ci. Puis, deux domaines particuliers caractérisant le champ politique du solennel retiendront notre attention : l'ordre social et l'ordre somptuaire dans le champ politique de l'entrée de Caen, en 1603.

#### RICHESSE HERMÉNEUTIQUE DES ENTRÉES SOLENNELLES

S'inspirant des travaux de Foucault, l'analyse proposée considère le corpus des entrées comme une formation discursive qui s'arrime aux différentes formations sociales engagées dans leurs conditions d'énonciation<sup>14</sup>. Ce qui se dit dans l'événement procède toujours d'une discursivité qui le précède par la tradition et d'une contextualisation inédite qui en trame sa singularité. Ce sont là les deux paramètres qui complexifient le solennel de l'entrée. Les entrées ont alors une généalogie discursive qui leur est propre, produisant un horizon épistémique où s'entremêlent et s'intercalent postures intellec-

tuelles, attitudes sémiotiques, variations anthropologiques, économies politiques et ordre de la royauté. À rebours d'une démarche anthologique qui série les objets discursifs en fonction d'un critère *a priori* et transcendantal, les relations d'entrées sont pensées en fonction des logiques discursives, de l'économie énonciative et rhétorique, soit de l'ensemble des conditions de possibilité et de « dicibilité ». Ces conditions les rendent accessibles et disponibles à des acteurs, à un public, à des énonciateurs et à des lecteurs.

Faire la généalogie des entrées ne signifie pas seulement reconstituer ou inventorier les influences et les sources de chaque entrée d'un point de vue textuel, mais également formuler les conditions de possibilités conceptuelles et sociales qui sont à leur origine. Il s'agit aussi d'établir les réseaux interdiscursifs des figures<sup>15</sup> qui font bouger la structure invariante des entrées, de montrer le changement d'économie de la structure rituelle et textuelle. La perspective sémiologique permet de prendre en compte les différents modes de variation et le renouvellement des formes discursives et symboliques.

Mais cette généalogie serait vaine si elle ne se combinait pas aux savoirs afférents de l'histoire. En effet, pour que les variables prennent sens et soient clairement identifiées, elles doivent être documentées. Par exemple, l'entrée, sa relation, les motifs développés et l'arrière-plan allégorique peuvent représenter une variation en fonction de la ville qui accueille le roi ; la ville, son histoire, son histoire par rapport aux entrées, sa géographie, ses particularismes sont autant d'éléments que l'analyse doit saisir et considérer à leur juste valeur. L'histoire urbaine, celle des villes, et l'histoire régionale, celle de la géographie historique, sont convoquées de façon à complexifier et à stratifier l'espace sémiotique de l'entrée. Pour des fins de mise en contexte et des nécessités savantes, l'étude des textes des entrées nécessite cette approche historique qui établit le rapport de l'événement à sa réalité historique<sup>16</sup>. Les systèmes de signes impliquent des contextes qui sont élucidés par l'histoire. Tout d'abord, il s'agit de l'histoire politique car, avant toute chose, le rôle des entrées est de consolider l'État monarchique, les institutions politiques, royales ou municipales. Une histoire politique ouverte aide à thématiser les relations que l'image du pouvoir et le pouvoir de l'image entretiennent. Selon Marin, l'image est « l'instrumentalisation de la force, le moyen de la puissance et sa fondation en pouvoir ». Si l'on entend par la force, la puissance qui est « la mise en réserve de la force dans les signes » ; elle se conserve « par et dans l'effet-représentation »<sup>17</sup>. Par ailleurs, le corpus permet de rassembler une somme de renseignements sur chaque lieu, l'entrée devient ainsi le témoignage de la vie urbaine à la Renaissance, des différents modes de gestion, de la présence croissante de l'État centralisateur et des façons d'habiter un espace urbain. Les « formalités de pratiques » de Certeau, signifient et construisent le monde social du quotidien. Dans cette théorisation

de l'appropriation de l'art de faire s'inscrivent les usages et interprétations des pratiques qui les fondent<sup>18</sup>.

Cependant cette approche historique est informée d'autres disciplines. D'une part, il y a l'intégration de disciplines des sciences humaines comme la sociologie et l'anthropologie, par exemple eu égard aux travaux de Bourdieu<sup>19</sup>, sur le goût, de Mauss<sup>20</sup>, sur le don. Cette interdisciplinarité offre l'avantage de développer des objets plus fluides qui, pour décrire les attitudes mentales des individus et des collectivités, incluent de la sorte l'imaginaire et ses représentations. D'autre part, la mise en compte de l'objet-livre permet de repérer « les effets propres aux modes de représentation, de transmission et de réception des textes »<sup>21</sup>. La Renaissance voit l'émergence de cette société du Livre, ce nouvel espace, utilitaire et savant, que le pouvoir royal récupérera. L'événement est happé par la lettre, le signe, le livre et la page, eux-mêmes captés par un état qui s'écrit, se donne à lire et lit différemment la texture du réel<sup>22</sup>.

#### GÉOMÉTRIE VARIABLE DES ENTRÉES

S'il se développe entre les entrées de Charles VIII et celles qui suivent des constantes, une armature de motifs et d'emblèmes, un squelette narratif, ces entrées sont toujours accompagnées de variables qui sont travaillées par la situation de chaque ville, par la mise en contexte de l'événement, par les modifications apportées à un programme iconographique modelé par l'éphémère. Ainsi, érigées à la fois sur les reprises et les brisures, les constantes et variations, la généalogie des relations d'entrées se donne à lire dans la nature intégrative du corpus et dans l'empan de leur saisie. La nouvelle cartographie de ces textes, qui éclaire chacune des entrées selon sa valeur dans l'ensemble, rend possible de nouveaux parcours pluriels.

Chaque entrée solennelle, par son rôle dans la société de l'Ancien Régime, entre en conjonction avec des pratiques culturelles, des postures discursives et des questionnements sociaux. Elle met en jeu les multiples couches du tissu social, faisant ressortir les traits qui façonnent le visage mouvant de la France renaissante. En voici des exemples : la fonction du Roi et ses relations avec les autorités locales, l'unité géographique du Royaume, le décorum propre à ce type de fête, la relation fantasmatique entre le pouvoir, les lettrés et les modèles antiques, essentiellement romains, mais aussi mythiques et légendaires, les mutations de la culture dite populaire, ainsi que la découverte du Nouveau Monde comme objet de curiosité, l'importance nouvelle du livre dans la conception et l'organisation même de l'entrée, la modélisation de l'espace urbain, l'émergence et l'évolution de nouvelles modalités courtoises, les ambiguïtés de l'incarnation royale, le devenir d'une

subjectivité qui se muera en citoyenneté au XVIII<sup>e</sup> siècle, le rôle politique de l'écrivain et du littérateur.

Dès lors, le corpus des entrées royales et solennelles permet de mieux comprendre le statut de la monarchie ou plutôt le parcours du statut de la religion royale et de ses transfigurations. Ces entrées, « fêtes de la totalité urbaine »<sup>23</sup>, mettant en scène une forme de consensus urbain dans une réciprocité de spectacles, évoluent progressivement pour se réduire à un spectacle où la participation du peuple s'affaiblit. La fête marque une rupture dans la quotidienneté<sup>24</sup>; elle perd au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle son caractère de spontanéité en raison des conflits religieux, étant de plus en plus contrôlée par les autorités urbaines<sup>25</sup>. En effet, envieuse du succès que remportent les triomphes de la Renaissance auprès du peuple, la société dirigeante, soucieuse de se détacher de la foule, apprend à se servir des spectacles publics et, plus précisément, des entrées solennelles, pour se mettre en scène et se faire valoir. Ainsi le pouvoir saisit toute la force manipulatrice de l'image, à une époque où la relation d'entrée tient lieu de chronique publicitaire et d'objet de propagande, un peu comme de nos jours fonctionne le quatrième pouvoir, selon l'expression consacrée.

Ces cérémonies, strictement organisées, structurées et surveillées par le pouvoir municipal et par la monarchie, sont des représentations du pouvoir qui ont elles-mêmes un pouvoir dans « leur effet-représentation ». Ce pouvoir se traduit dans des régimes sémiologiques différents aussi bien en images qu'en récits. Il s'agit, entre autres, des signes de l'exclusion et de la différenciation, signes de valorisation publique et de distinction dans l'espace public<sup>26</sup>. Ou encore le signe du prestige du savoir (lire, voir ou décrypter) qui, à la fois, fascine ceux qui ne savent pas et augmente le prestige de ceux qui savent, selon Françoise Waquet. Le latin en effet « avait incarné une certaine idée de l'homme, une forme de distinction, un système de pouvoir, une visée universelle et au-delà une conception de la société, de son ordre, de ses normes »<sup>27</sup>. Il est également la langue véhiculaire du savoir humaniste qui permet de décoder les figures héroïques ou énigmatiques du fonds culturel gréco-romain. D'après Jean Seznec, l'ère de crise et de réaction qui s'ouvre au XVI<sup>e</sup> siècle entraîne une sourde inquiétude. Les dieux mythologiques n'éveillent plus les mêmes sentiments, « à la ferveur succède une admiration réticente et troublée de scrupules; à l'ivresse de la beauté, un froid intérêt archéologique, une curiosité d'érudits »<sup>28</sup>. La musique et les bruits, comme les trois coups au théâtre, imposent le silence. Le rôle des canons, des trompettes, des tambours « est essentiel à la réussite de la leçon d'instruction civique qu'il s'agit de donner »<sup>29</sup>. La théâtralisation de la vie sociale, sa mise en scène, avec ses masques et ses parades, tout est montré pour compenser le vide, pour leurrer le spectateur, « qui tient les signes visibles pour des sûrs

indices d'une réalité qui n'est pas »<sup>30</sup>. Ainsi détournée, la fête urbaine devient un outil politique, métaphorisé par le cortège, qui sert « à fabriquer du respect et de la soumission, en un instrument qui produit une contrainte intériorisée, nécessaire là où fait défaut le possible recours à la force brute »<sup>31</sup>. Le cortège traverse l'axe de la ville. Tout en consacrant la hiérarchie sociale, il place chacun dans son rôle en fonction de son rang, qui détermine sa condition dans la société. Le solennel est articulé à une grammaire sociale qui régule le festif et tempère le milieu, en érigeant des points de transcendance (théâtre, pyramide, colonne) qui renvoient tous à la geste et à la présence royales.

L'organisation de la ville qui se toilette pour l'entrée suppose l'absorption de modèles architecturaux et urbanistiques qui sont à la fois antiques — la geste des triomphes romains<sup>32</sup> — et modernes. En effet, le temps de l'entrée, la ville se plie au prestige de la ligne droite et de la perspective. C'est comme si le programme iconographique, les nécessités architecturales et le parcours de la procession se conjuguent pour mettre de l'avant la vision de ces « urbanistes » de l'Ancien Régime, les voyers qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, occuperont beaucoup de place en régulant l'espace urbain<sup>33</sup>. L'ordre qui y est tenu annonce aussi les lieutenances de police de Louis XIV. Dans le temps suspendu de l'entrée, la ville renaissante développe une aura classique. Les éléments retenus dans l'inventaire qui précède sont liés à des concepts nécessaires pour définir la nature complexe de l'entrée : pouvoir royal, espace urbain, fonction politique de l'écriture, régime identitaire national, modèles de politesse, économie du don, représentations des pouvoirs et genèse du pouvoir de la représentation, entre autres, sont à la fois des objets conceptuels et culturels, des pratiques mentales et des modes discursifs qui accompagnent la production de l'entrée.

#### LE SOLENNEL DANS LES ENTRÉES DU ROI ET DE LA REINE À CAEN EN 1603

D'après Furetière, le solennel se fait « avec pompe, éclat, dépenses et cérémonies ». Il s'ente au cérémonial que la codification classe dans le genre des entrées pour rendre l'entrée ce qu'elle est, ou ce qu'elle aurait dû être<sup>34</sup>. La notion du solennel, par son origine étymologique, traverse les champs sémantiques du religieux et du juridique, montrant à la fois la dépense de l'apparat et la rigidité d'un ordonnancement. Cette dualité caractérise la nature des entrées dans le registre temporel : un espace unique, propre à la fête et à l'événementiel, et une narration répétée, rituelle, plus ou moins rigide. L'entrée organisée par Caen est exemplaire. Le même jour s'offrent en spectacle à la Cour, puis aux citadins, deux cérémonies royales à la fois semblables dans leur rituel et différentes dans leur gestuelle. De ces entrées du

roi et de la reine, en 1603, nous n'analysons que le champ politique du solennel dans deux domaines particuliers, l'ordre social et l'ordre somptuaire. Solenniser la venue du roi, c'est observer les cérémonies et formalités nécessaires à cette occasion, selon Furetière. Par essence, l'entrée est une fête quasi-religieuse, véritable Fête-Roi<sup>35</sup>, qui commémore « l'entrée du Christ à Jérusalem le jour des Rameaux »<sup>36</sup> et la gloire du roi, s'inspirant du triomphe romain qui célèbre la fonction militaire de « l'*imperator*, simple chef de guerre paré des prestiges de la victoire »<sup>37</sup>.

L'ordre social s'étudie dans la cérémonie, fondée sur des conformités établies. La cérémonie d'entrée comprend deux défilés successifs. Passage de la tradition, passage par la tradition, le roi qui entre, ou plus tard ses émissaires, est toujours le dernier point d'un axe qui désingularise sa personne. Cependant, particularité et novation marquent l'entrée à Caen. Les deux cérémonies se succèdent en quatre défilés<sup>38</sup>, qui se réitèrent deux à deux, avec moins de faste pour ceux de la reine. Le premier cortège se dirige à la rencontre du roi à l'extérieur de la ville, dans le faubourg de Vaucelles, au bout de la rue d'Auge<sup>39</sup>. Tout le monde — troupes royales, nobles, dignitaires de la ville, citadins et gardes civiles — converge vers la tribune des harangues. Cette architecture colossale, richement décorée, est construite sur deux étages, le premier servant à la relève des gardes royales, le second comprenant une salle, au bout de laquelle se trouve un grand dais « de velours cramoisy à fonds d'or, avec la crespine et frange de fil d'or et soye cramoisie ». Il recouvre deux chaires très hautes surmontées chacune d'un dais<sup>40</sup>. L'ordre social est reproduit à même le dispositif architectural de ce théâtre dans ses tours de parole, mais aussi dans le silence de sa gestuelle. En se déplaçant à la périphérie de son territoire, la communauté urbaine marque son appartenance à une entité plus vaste, qu'elle valorise par l'accueil grandiose réservé à l'hôte et par la mobilisation massive exprimant sa soumission et son attachement à celui-ci. Formé de plus de cinq mille citadins et soldats, ce cortège solennise l'arrivée du roi<sup>41</sup>. Cela fait quarante ans que Charles IX est entré à Caen, lors de son tour de France, accompagné du futur Henri IV<sup>42</sup>. La commémoration d'une entrée précédente authentifie la présente, et confirme le nécessaire rituel. L'ordre de marche de ce défilé distingue les uns des autres, les classe, les identifie devant le roi spectateur qui voit « arrangés sur le chemin les Corps de ladite Ville »<sup>43</sup>, ceux de l'Église, de l'université, de la justice et de la ville. Marqués par les signes d'usage, la posture, la position et le vêtement devenu insigne, les représentants de la municipalité étaient « tous vestus d'une mesme parure d'accoustréments de taffetas noir, avec courtes robes de sarge de Florence à parementz de velours noir et les toques de velours »<sup>44</sup>. Quatre dignitaires adressent leur harangue au roi : Le Vavasseur, représentant de l'évêque de Bayeux, Vasnier,



recteur de l'Université de Caen, De Vaucquelin, président de la Cour de justice, De La Serre, maire de Caen.

Le second défilé de la cérémonie induit un renversement de perspective. Ce cortège incluant le roi et sa suite, plus impressionnant que le premier, pénètre dans Caen, par la porte Millet<sup>45</sup>, « portique à l'antique avec arcades, enrichy de peintures et chapeaux de triomphe environnans les armes de France, Navarre, Normandie et ladicte ville »<sup>46</sup>. Sur la corniche de ce portail, un tableau représente un globe terrestre avec comme configuration céleste le soleil, entrant dans le signe de la balance. Un quatrain<sup>47</sup> établit explicitement le lien de la balance de justice avec la vertu royale. Le cortège entre dans une ville parée, toutes les rues sont tapissées. Caen, ville en fête, est une autre ville décalée du quotidien, travestie par les architectures, séductrice et spectaculaire dans ses représentations astrales<sup>48</sup>. Ce dispositif éphémère met en scène l'espace urbain, le revêt de solennités tout en imposant une vision stable du monde politique. Le prestige de la victoire se décrypte et s'admire sur les décorations. Moralisée par des rois historiques, des héros légendaires et des dieux mythologiques, la figure royale se construit au gré du parcours, se lit dans les signes et dans les gestes et usages symbolisant le pouvoir royal, et la cérémonie célèbre son triomphe. Ces images et inscriptions véhiculent un discours éthicopolitique exprimant les espoirs et les attentes des Caennais. Le présent glorieux dépasse le passé glorieux.

L'ennemi du pouvoir est le désordre. Ce second défilé, ordonné et programmé par le rituel qui contrôle et surveille les citoyens, met tout le monde en scène dans sa traversée de la ville. Décrit avec minutie, ce cortège représente la structure politique de la ville qu'il uniformise. Les différences disparaissent sous les habits de mêmes couleurs et les mêmes attributs, l'altérité s'estompe dans cette longue suite qui déambule dans les rues. Dans l'ordre rituel, le costume aplanit l'individualité, il y a perte d'identité dans cette parade, qui est à la fois un spectacle du pouvoir et un spectacle du politique. Ostentatoire, elle observe le même itinéraire, expression de conformité. Mais pour éviter toute confusion entre le cortège du roi et celui de la reine, on improvise un pont formé de barques pour traverser l'Orne, près du château.

La distance à parcourir est plus longue que la distance réelle : architectures décorées et animations musicales valent le détour. Bien que relativement court dans l'espace, ce trajet, s'allongeant dans le temps, se solennise dans ce temps qui s'étire et cumule les instants solennels : harangues, remise des clés, présentation du dais, *Te Deum*. À la cathédrale, la clarté de la grande quantité de flambeaux « egalait celle du jour »<sup>49</sup>.

Le second domaine d'études est l'ordre somptuaire, relatif à l'économie et aux dépenses. Tout d'abord, la question financière ouvre la relation. On y lit

qu'Henri IV dans ses « lettres closes » signifie aux échevins et aux habitants de Caen, « où il eseroit estre dans huict jours et desiroit y estre receu et la Royne son espouse, selon que les moyens desdicts habitans leur permettaient leur rendre honneur et de bon debvoir à leur entrée »<sup>50</sup>. Ces derniers avaient pour tâche de « préparer ce qui estoit necessaire pour ladicte entrée »<sup>51</sup>. Il y a un donc bien dans le rituel un contrôle exercé par la coutume et par l'administration. Une assemblée autorise les gouverneurs et les échevins de « recouvrer deniers par tous les moyens pour subvenir aux fraiz de ladicte entrée, furent résolues plusieurs particularitez sur ce qui estoit requis pour lesdites entrées, et pour l'exécution les charges departies ausdicts Officiers du Roy, Gouverneurs échevins, capitaines et autres des habitants, lesquels à l'instant commencerent à s'y employer chacun pour son regard avec beaucoup d'affection »<sup>52</sup>. Une entrée vit dans le chiffre, chiffre de la dépense, impôt ou taxe reçus avec plus ou moins de bonheur par les habitants d'une ville, mais aussi chiffre dans la représentation, nombre qui participe, nombre du cortège, énumération. Puis, il y a un climat de jurisprudence au sens où des « moyens » sont donnés, où le « nécessaire » doit être fait, la ville vit ainsi dans une sorte de climat d'exception qui laisse énoncer le pouvoir des édiles municipaux, ce pouvoir étant lui-même redevable de ce qui lui est imposé.

L'ordre somptuaire, essentiel à la solennisation, passe par le double spectacle de la procession et de sa narration. La pompe de la cérémonie de l'entrée est fondée sur la magnificence du triomphe et combine tous les arts : poésie, musique, danse, architecture peinture, tout le bagage culturel de la ville. Le Roi qui devient Alexandre<sup>53</sup>, Artaxerxès<sup>54</sup>, Phoebus<sup>55</sup> témoigne d'une dépense somptuaire de la représentation. Luxe nécessaire de la représentation et du pouvoir symbolique de la narration, cette transfiguration de la personne du Roi attire vers le haut la ville et ses représentants. L'espace comme tel, organisé pour les festivités, est paré, majoré, masqué par la richesse des tapisseries : « Toutes les rues, depuis ledict Theatre jusques audict Chateau ou sa Majesté alla loger, estoient richement tapissées [...] »<sup>56</sup>. Les lois somptuaires, du reste fort caduques, sont suspendues, marquant ce climat d'exception. Elles sont déplacées puisque, marqueurs performatifs de la solennité, les costumes servent à étaler une richesse qui ne peut convenir qu'à l'événement et au rituel. En ce sens, on remarquera l'importance des termes de la « richesse » et de la « magnificence » dans les descriptions des vêtements, des cadeaux, du dais et des tapisseries. Cependant, cette « richesse » est à la fois le résultat de la description, et d'un calcul, implicite ou inconscient, des matières.

Ainsi, le somptuaire laisse apparaître les contradictions des entrées royales, voire même la double contrainte qui semble être le support de l'événement. Si l'ordre social, au niveau municipal et au niveau royal, est

respecté et énoncé par les décrets, lois, demandes et ordonnances nécessaires à l'événement et à sa réalisation discursive, l'ordre somptuaire, lui, suppose un espace transgressif de fait. Il impose à la ville une dépense, mais il fait aussi en sorte que la ville s'impose, dans ses costumes, au roi. Celui qui est notable dans Caen est peu de choses aux yeux du pouvoir royal, cependant il est revêtu d'un costume qui dépasse ses aspirations. Il prend la rue dans un ordonnancement certes rigide, tout en passant outre aux édits qui, habituellement, contraignent son corps social. Au niveau de la syntaxe sociale, de sa position dans la structure, il n'y a aucun changement. Au niveau de sa valeur dans le monde, de la sémantique, le bourgeois est transfiguré, déplacé et devenu lieu même de la fête. Par contre, au niveau pragmatique, dans son faire et dans son énonciation, il est sujet de ce qu'il porte et le porte, c'est-à-dire espace de la transgression du somptuaire. Le solennel, dans sa limite et son carcan, par sa valeur et par le jeu des postures, contraint le corps du sujet à être sujet, mais, paradoxalement, dans le rebours de la fête, il lui donne un pouvoir, celui de la représentation, qu'il n'aurait pas autrement.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article a été rendu possible grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).
2. Voir D. Vaillancourt et M.-F. Wagner, « Repenser le champ politique du solennel : entrée royale et pouvoir », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no. 2.
3. Voir G. Vanel, *Une grande ville au XVIIe et au XVIIIe siècles. La vie publique à Caen*, Caen, Louis Jouan Libraire-Éditeur, 1910, p. 60. Nous utiliserons la réédition de 1842, chez Mancel, Libraire-Éditeur. Elle s'intitule : *Discours de l'entrée faicte par Treshaut et Trespuissant prince Henry III, Roy de France et de Navarre, et Tresillustre princesse Marie de Médicis, La Royne son espionne, en leur ville de Caen, au mois de septembre 1603*.
4. Elie Konigson, « La Cité et le prince : premières entrées de Charles VIII (1484-1486) », *Les Fêtes de la Renaissance III*, Jean Jacquot (dir.), Paris, C.N.R.S., 1975, p. 55-69.
5. D. Vaillancourt, « La ville des entrées royales : entre transfiguration et défiguration », *XVIIe Siècle*, 2001, no. 212, p. 491-508.
6. Arlette Jouanna, *La France du XVIe siècle 1483-1598*, Paris, PUF, 1996.
7. Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 1976.
8. Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, p. 201-211.
9. Anne Denis, *Charles VIII et les Italiens. Mythe et histoire*, Genève, Droz, 1979.
10. Gisèle Mathieu-Castellani, *Mythes de l'Eros baroque*, Paris, PUF, 1981.

11. Antoine Berman, *L'épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard, 1984.
12. Pierre Albouy, *Mythes et mythologies dans la littérature française*, Paris, A. Colin, 1969; et *Mythographies*, Paris, José Corti, 1976.
13. Henri-Jean Martin, *Pouvoirs et Société au XVIIe siècle*, Genève, Droz, 1969.
14. Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 153; et *L'ordre du discours: Leçon inaugurale au Collège de France le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 1971.
15. Sur la notion de figure, voir ce qu'en fait Terry Cochran, *Twilight of the Literary; Figures of Thought in the Age of Print*, Harvard University Press, 2001, p. 56-76.
16. Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.
17. Louis Marin, *Des pouvoirs de l'image*, Paris, Seuil, 1993, p. 14 et p. 16.
18. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. L'art de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
19. P. Bourdieu, *La distinction; critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
20. M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1968 [1923].
21. R. Chartier, *Les Usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987.
22. Dans son ouvrage (*op. cit.*, p. 14), Terry Cochran montre les confluences d'un certain nombre de phénomènes conceptuels, culturels et sociaux, marqués par l'avènement de cette nouvelle « matière » de communication : « For better or for worse, the emergence of modern institutions corresponds to a mutation in the manner of materializing books. These modern institutions run through various planes of thought and range from empirical manifestations, such as university organizations of knowledge and consolidations of statehood, to the more abstract inventions of vernacular grammar, including phenomena necessary for formulating the modern worldview, such as the discovery of the globe, the massive urbanization, and new forms of collective consciousness ».
23. R. Chartier, « Discipline et invention. Les fêtes en France XVe-XVIIIe siècles », *Diogenes*, no. 110, 1980, p. 61.
24. Yves-Marie Bercé, *Fête et révolte. Des mentalités populaires XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1994.
25. Robert Descimon, « Le corps de ville et le système cérémonial parisien au début de l'âge moderne », dans Mark Boone et Maarten Prak, *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et Temps modernes)*, Louvain, Éd. Garant, 1996.
26. Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993. [1962], p. 20.
27. Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe XVIe-XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 321.
28. Jean Seznec, *La survivance des dieux antiques*, Paris, Flammarion, Idées et recherches, 1980, p. 280.

29. Jean-Pierre Gutton, *Bruits et sons dans notre histoire. Essai sur la reconstitution du paysage sonore*, Paris, PUF, 2000, p. 20.
30. R. Chartier, « Le monde comme représentation », *Au bord de la falaise*, *op. cit.*, p. 80
31. *Ibid.*, p. 80.
32. Diane Favro, « The Street Triumphant: the Urban Impact of Roman Triumphal Parade », *Streets; Critical Perspectives on Public Space*, Celik Z. Favro, D. & R. Ingersoll (dir.), Berkeley, University of California Press, 1994, p. 151-164.
33. Jean-Louis Harouel, *L'Embellissement des villes*, Paris, Picard, 1993.
34. Les études récentes montrent bien que certaines entrées n'ont pas eu lieu ou elles sont étrangères à la réalité événementielle. Voir, M.-F. Wagner et D. Vaillancourt, *Le roi dans la ville*, Paris, Champion, 2001 ; Florence Alazard, « Les livrets d'entrées royales : une source pour l'histoire urbaine », *Images et imaginaires de la ville à l'époque moderne*, Claude Petitfrère (dir.), Université François-Rabelais, Tours, 1998, p. 35-47 ; Christian Jouhaud, « Imprimer l'événement. La Rochelle à Paris », *Les Usages de l'imprimé*, *op. cit.*, p. 381-438 ; W. McAllister-Johnson, « Essai de critique interne des livres d'entrées français au XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Fêtes de la Renaissance III*, *op. cit.*, p. 187-200.
35. Bernard Guenée et Françoise Lehoux, *Les Entrées royales de 1328 à 1515*, Paris, CNRS, 1968.
36. Philippe Hamon, « Entrée royale », dans *La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire*, Arlette Jouanna (dir.), P. Hamon, Dominique Biloghy et Guy Le Thiec, Robert Laffont, 2001, p. 790.
37. Anne-Marie Lecoq, « La symbolique de l'État. Les images de la monarchie des premiers Valois à Louis XIV », *La nation. 2. Le matériel de l'État, Les lieux de mémoire*, Pierre Nora (dir.), t. 1, Paris, Quarto Gallimard, 1997, p. 1234.
38. Nous n'analyserons que les deux défilés de la cérémonie d'Henri IV. La description des deux défilés occupe chacun une dizaine de pages.
39. *Entrée à Caen*, p. 11-12, « Sa Majesté commença donq à entrer au faubourg de Vaucelles par la rue d'Auge, assisté [sic] de ses princes, officiers et de toute la noblesse, mesme de ses gardes, qui marchaient devant luy chacun en leur rang et ordre, avec son de trompettes, haubois et clairons, en bel equipage. Au bout de laquelle rue d'Auge, en face d'icelle, estoit dressé et préparé un magnifique et somptueux Theatre pour y faire poser Leurs Majestez, et recevoir les hommages et ouyr les harangues des Corps et compagnies susdictes, qui estoient sorties au devant de leursdictes Majestez ».
40. La description des dais se lit : l'un de « velours bien enrichi de frange et passement d'or, pour le Roy ; l'autre « de velours verd enrichi de frange et passement d'argent, pour la Royné », (*Entrée à Caen*, p. 12).
41. Selon Hugues Neveux, il y aurait de 10 000 à 12 000 habitants à Caen, en 1608, plutôt que le nombre habituellement mentionné de 20 000 habitants (*Histoire de Caen*, Gabriel Désert, Toulouse, Le Privat, 1985, p. 120).
42. *Entrée à Caen*, p. 23, « Sire, vostre ville de Caen, ayant eu ce bonheur d'avoir vu vostre enfance accompagner l'entrée du feu Roy Charles Neufviesme, votre devancier [...] ».

43. *Entrée à Caen*, p. 9.
44. *Entrée à Caen*, p. 11.
45. Voir Lyse Roy, « Espace urbain et système de représentations. Les entrées du Dauphin et de François Ier à Caen en 1532 », *Memini. Travaux et documents*, 5, Montréal 2001, p. 51-77. L'auteur y précise la topographie du trajet de l'entrée à Caen. L'itinéraire reste le même pour l'entrée d'Henri IV et celle de Marie de Médicis.
46. *Entrée à Caen*, p. 21.
47. *Entrée à Caen*, p. 24. Le quatrain se lit : « Phœbus, tu ne tiens la balance/Chacun an seulement qu'un mois:/Mais Henry, soleil de France,/ Tousiours la tient d'un juste poids ».
48. Après le soleil, c'est l'aurore qui apparaît « accoustrée de blanc et de jaune dorée » (p. 27).
49. *Entrée à Caen*, p. 28.
50. *Entrée à Caen*, p. 5.
51. *Entrée à Caen*, p. 6.
52. *Entrée à Caen*, p. 6.
53. *Entrée à Caen*, p. 22.
54. *Entrée à Caen*, p. 26.
55. *Entrée à Caen*, p. 24
56. *Entrée à Caen*, p. 24.